

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le 14 octobre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022

PRESENTS : Mme BEUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOUMIN Manon, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. VALADON Thierry), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à Mme BEUGERIE Delphine), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à Mme MOUMIN Manon), M. BOURDOLLE Philippe (M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : Mme Eliane BRAILLON

Affiché le : 18/10/2022

17. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale sur le site de Beauregard entre la commune de Boisseuil et Limoges Métropole.

Depuis 2014, Limoges Métropole accompagne les communes qui souhaitent mettre en place une gestion éco-pastorale de leurs terrains à forte valeur écologique.

Ce type d'aménagement sur des terrains à forte valeur écologique relève pour partie de la compétence de Limoges Métropole (préservation et mise en valeur de la biodiversité) mais également de celle de la commune (clause générale de la commune).

La commune peut ainsi transférer à Limoges Métropole les travaux relevant de sa compétence par la signature d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage. Limoges Métropole assurera le financement de l'ensemble des travaux de clôture du terrain, d'installation d'un abreuvoir, de deux portails et de quatre portes de prairie et sera remboursé par la commune à hauteur de 33 % du montant TTC des travaux. Dès le versement de la participation, les ouvrages reviennent en pleine propriété à la commune.

Le coût prévisionnel de ces aménagements s'élève à 17 607,65 € TTC, soit un montant de remboursement à Limoges Métropole d'environ 5 810,53 € TTC.

La commune signera ensuite une convention avec un éleveur capable d'assurer la gestion effective des terrains avec un troupeau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la mise en place d'une gestion éco-pastorale avec Limoges Métropole ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'autoriser le Maire à signer une convention avec un éleveur pour assurer la gestion des terrains,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

| | | | |
|---------|---------|----------|--------------|
| VOTE 23 | POUR 23 | CONTRE 0 | ABSTENTION 0 |
|---------|---------|----------|--------------|

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

